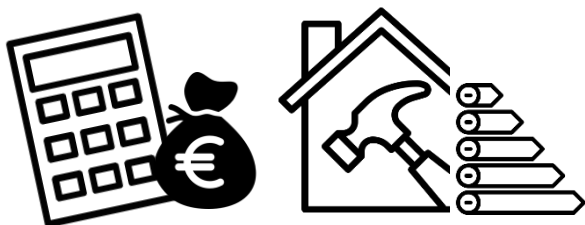


LA LETTRE D'INFORMATION OCTOBRE 2024

Mairie - Finances

Un geste fort pour accompagner

Le Conseil Municipal a voté une exonération de la taxe foncière pour encourager la rénovation thermique des bâtiments construits avant le 1^{er} janvier 1989.



Ce jeudi 26 septembre, les élus ont voté à l'unanimité une **exonération de 50 % de la Taxe Foncière pour une durée de 3 années sur les bâtiments construits avant le 1^{er} janvier 1989**. C'est un geste fort de la collectivité qui renonce à une partie de ses recettes fiscales pour encourager la rénovation énergétique du bâti sur notre territoire. Cette décision politique s'inscrit dans les efforts de développement durable déployés par la commune. Elle a pour but de soutenir et d'encourager les propriétaires, qu'ils soient riverains ou propriétaires secondaires, à engager des travaux de rénovation. En apportant ce coup de pouce aux propriétaires, les élus visent non seulement à alléger la facture énergétique des occupants, mais aussi à favoriser la remise en tourisme de certains biens. Cette mesure ne s'applique pas aux locaux soumis à taxe foncière et faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Vous pouvez d'ores et déjà engager des démarches auprès des services fiscaux pour bénéficier d'une exonération dès l'année 2025 sur des travaux que vous auriez déjà réalisés en 2024 ou sur les 3 dernières années (voir explications ci-après). Le montant des travaux doit être supérieur à 10 000 euros (hors main d'œuvre) au cours de l'année qui précède l'exonération, ou supérieur à 15 000 euros (hors main d'œuvre) sur trois années consécutives.

Une fois les travaux terminés, vous devez déposer auprès de votre service des impôts aux particuliers (SIP) une déclaration sur papier libre identifiant votre bien et précisant sa date d'achèvement et les justificatifs des dépenses effectuées (nature, montant, date de paiement, nom de l'entreprise, etc...). Une fois accordée, l'exonération de votre taxe foncière (50% de son montant) est valable pendant une durée de 3 ans. Si vous souhaitez en profiter à nouveau, vous devrez attendre 10 ans pour engager de nouveaux travaux.

Contact : Philippe GIMBRET, finances@montvalezan.fr

Mairie – Régie de Transports

Associations, louez notre bus

Le Conseil Municipal souhaite contribuer au bien vivre sur notre territoire en proposant à la location notre bus aux associations dont le siège est situé sur le périmètre de la Haute Tarentaise.

Grâce à l'annualisation de nos deux chauffeurs, Mehdi et Xavier, par mutualisation avec nos services techniques, et à l'acquisition récente d'un bus, les élus ont souhaité faire profiter de cette solution de transport, hors saison touristique, **aux associations locales** (sous réserve de disponibilité) **qui ont leur siège sur Montvalezan, mais également à celles dont le siège est établi dans le périmètre de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT)**. Les associations souhaitant solliciter la location du bus avec son ou ses chauffeurs devront avoir un objet présentant un intérêt certain et général pour la population.

Les tarifs suivants ont été adoptés :

- 40 € HT, soit 44 € TTC/heure de mobilisation des chauffeurs (au départ de La Rosière) ;
- 40 € HT, soit 44 € TTC/heure de temps de circulation du bus (au départ de La Rosière).



Les associations pourront solliciter un devis et une demande de réservation auprès de la mairie.

Rappelons que notre bus dispose de 47 places avec strapontins, ou 43 places avec UFR (Unité Fauteuil Roulant). En effet, le bus est équipé d'une plateforme pouvant embarquer une personne avec fauteuil roulant.

Contact : Gillian DREYFUSS, assistante-finance@montvalezan.fr

Mairie – Statistiques et données

Le chiffre du mois

2000 Le nombre d'abonnés à notre application d'information ILLIWAP.

Contact : Heidi GAIDET, stats@montvalezan.fr

Mairie – Office National des Forêts

Nos élèves ont planté des arbres

Les élèves de l'école primaire ont participé à la campagne automnale de plantation. Ce sont au total 1800 pieds qui ont été implantés manuellement, dont : 200 Érables Sycomores ; 500 Mélèzes ; 900 Cèdres de l'Atlas ; 200 Pins à Crochets.

Challenge relevé par les enfants de l'école de Montvalezan ce jeudi 10 octobre. Encadrés par le garde technicien supérieur de l'Office National des Forêts (ONF), Alexandre DAUM, et accompagnés par Alizé LAMARCHE, notre responsable Développement Durable, les élèves des classes de CP à CM2 ont planté 39 jeunes Cèdres de l'Atlas et Érables Sycomores sur la parcelle forestière communale n°17, située à l'Est du Club Med.

Les arbres plantés par les enfants sont issus de pépinières ONF de la région (Savoie et Drôme). Les jeunes plants ont environ 2 ans. Ils mesurent une vingtaine de centimètres et restent très fragiles. Les élèves se sont donc précautionneusement emparés de leurs protégés pour les planter bien droits et ne pas endommager le tissu racinaire, essentiel à leur survie dans ce nouvel environnement. Chacun a pu inscrire son prénom au pied de l'arbre pour revenir voir d'ici quelques années leur protégé. Affaire à suivre... ! Cette plantation automnale fait partie des mesures compensatoires environnementales dues et financées par l'aménageur du projet Ecrin Blanc, DUVAL Développement.



Contact : Alizé LAMARCHE, devdurable@larosiere.net

Mairie de Montvalezan

Cérémonie du 11 novembre

A vos agendas, la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre se tiendra le dimanche 10 novembre 2024 à 11h, précédée d'un temps de prière à 10h30.

Contact : Justine COUVREUR, spop@montvalezan.fr

CCAS – Hockey Club

Octobre Rose à la Patinoire

Le mercredi 30 octobre, le Hockey Club organise une soirée « Octobre Rose » dont les bénéfices seront reversés à la ligue contre le cancer.



Ouverture des portes à 19h, match à 19h30.

Contact : Justine COUVREUR, spop@montvalezan.fr

Régie Electrique de Montvalezan

Une grande fête, le vendredi 15 novembre

La Régie Electrique de Montvalezan invite toute la population à célébrer sa transformation en SEM Energies Haute Tarentaise à compter du 1^{er} janvier 2025.



Pour participer, il suffit de vous inscrire avant le vendredi 31 octobre en adressant un courriel à la Régie Electrique.

Contact : Accueil Régie Electrique, accueil@mvz.regielec.fr

Mairie – Direction

La Photo du mois

Jeudi 17 octobre, remise des prix aux lauréats du concours de Fleurissement 2024.

Le Prix Nicolas GAIDE, coup de cœur du Jury, a été décerné à Lucie FOURN et sa sœur pour leur très beau jardin partagé.



Mairie – CCAS - Ressources Humaines

Rejoignez-nous



La mairie recrute pour une durée de 8 mois :

- un(e) **Chargé(e) de Bonheur** en service civique.

La mairie recrute pour la prochaine saison d'hiver :

- un(e) **Conducteurs/Conductrices** Poids Lourds ;
- deux **Conducteurs/Conductrices** d'Engins polyvalents ;
- un(e) **Agents/Agentes de surveillance** de la voie publique ;
- un(e) **Agent/Agentes Péricolaire**.

La mairie recrute à l'année :

- une(e) **Gardien/Gardiennne de la Maison du Ski** pour ses Services Techniques ;
- un(e) **Agent/Agent Polyvalent(e)** au profil Espaces Verts pour ses Services Techniques.

Retrouvez les annonces sur notre site internet.

Contact : Sara PIETRASANTA, rh@montvalezan.fr